- Monument historique inscrit « Tour Sarrasine » (08/05/1973)
- Elément patrimonial (art. L151-19 du CU)
- Elément pouvant changer de destination (art. L151-11-2° du CU)
- Espace boisé classé (art. L113-1 du CU)
- Emplacement réservé (art. L151-41 du CU)
- Espace paysager inconstructible (art. L151.19 du CU)
- Secteur concerné par une orientation d'aménagement

Zones et secteurs du PLU
- Zone urbaine UA
- Zone urbaine UB
- Zone à urbaniser AUA
- Zone à urbaniser AUB
- Zone agricole A
- Zone naturelle N
- Secteur naturel de carrière Nc
- Secteur naturel d'équipements collectifs Ne
- Secteur naturel militaire Nm

Zones du PPRi (cf. Annexe SUP du PLU)
- Zones de type "Aléa fort vitesse", "fort hauteur", "fort vitesse" ou "très fort"
- Zones avec aléa de type "Faible à modéré" ou "Moyen"

EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, AUX INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET AUX ESPACES VERTS

Numéro	Objet	Localisation	Superficie	Bénéficiaire
1	Acquisition d'un espace pour manifestations	Plateau Saint Anne, Parcelles AB23p et AB22p	1 797 m²	Commune
2	Elargissement de voirie	Malfont, parcelles E416p, E417p et E418p	Largeur de 7 m	Commune
3	Elargissement de voirie	Saint Clair, parcelles E762p, E481p, E462p, E463p et E464p	Largeur de 7 m	Commune
4	Elargissement de voirie	Chemin du Pré de la Tour	Largeur de 7 m	Commune
5	Elargissement de voirie	Pré de la Tour / Thouron, parcelles E427p, E428p et E438p	Largeur de 7 m	Commune
6	Création d'un théâtre de verdure	Plateau Sainte Anne, parcelles AB 34 à 41 et AB 47	1,06 ha	Commune
7	Elargissement de voirie	Chemin des Claus	Largeur de 7 m	Commune
8	Elargissement de voirie	RD 51	Largeur de 7 m	Conseil Départemental
9	Elargissement de voirie	Chemin de la Font Vieille	Largeur de 6 m	Commune
10	Création d'un bassin de rétention	Pré de la Tour, parcelle	2 092 m²	Commune

Commune de CHATEAUDOUBLE
Place vieille, 83300 CHATEAUDOUBLE
Tel : 04 98 10 51 35 / Fax : 04 94 85 15 49
Email : chateaudouble@wanadoo.fr

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHATEAUDOUBLE (83)

4d. REGLEMENT GRAPHIQUE VILLAGE - REBOUILLON (1/2.000e)

Dates :

Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé par DCM du 30/07/1986
Révision simplifiée n°1 du POS approuvée par DCM du 14/12/2009
Révision générale du POS / élaboration du PLU prescrite par DCM du 26/02/2015
PLU arrêté par DCM du 19/09/2017
PLU approuvé par DCM du 18/05/2018

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT POUR APPROBATION - 18/05/2018

POULAIN URBANISME CONSEIL
223 ch du Malmont-Figanières, 2bis Les Hauts de l'Horloge, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com